



Arret indemnités journalières suite expertise médicale

Par **elodie24**, le **18/07/2011** à **12:40**

Bonjour,
Je suis infirmière libérale et souscrit à une assurance pour des indemnités journalières en cas d'arrêt maladie.
J'ai été arrêtée 15 jours en août 2010 puis de mi-octobre à fin novembre (douleurs pelviennes dues à ma grossesse), ensuite la CPAM a pris le relais puisque j'étais en congés maternité.
J'ai accouché le 20/12/2010.
J'ai été prolongée en arrêt maladie (à la suite du congé maternité) du fait d'une hyperthyroïdie (hypothyroïdie déclarée à la souscription de l'assurance).
L'assurance m'a payée de février au 19 mars 2011, date à laquelle j'ai eu une expertise médicale où le médecin a estimé que j'aurais pu reprendre le travail (je viens seulement de recevoir le compte rendu de l'expertise) alors que mes résultats sanguins étaient mauvais et que j'étais très fatiguée (du fait de mes responsabilités professionnelles, je ne pouvais pas prendre le risque de commettre une erreur!!). J'ai aussi une attestation médicale signifiant la nécessité de repos.
Quel recours puis-je avoir, ont-ils le droit de remettre en cause une décision médicale?
Ils m'ont payé jusqu'au 19 mars et ont arrêté ensuite le paiement alors que mon état de santé était inchangé...

Par **pat76**, le **23/07/2011** à **19:27**

Bonsoir
Vous êtes en profession libérale, c'est donc selon le montant de votre préjudice, le juge de proximité ou le tribunal d'instance qu'il faudra saisir pour faire régler le problème.
Essayez d'abord de régler le problème à l'amiable avec l'assurance en précisant qu'un certificat médical contredit la décision du médecin-expert (envoyé par l'assurance je présume?) et que vous estimez être en droit de percevoir des indemnités.
Vous garderez une copie de votre lettre.
En cas de litige, c'est une des deux juridictions que je vous ai

citées qui devra le trancher.

Par **alterego**, le **24/07/2011 à 00:20**

BonjourrrnCette situation ne devrait être que provisoire et semblerait ne tenir qu'à l'attente du compte rendu de l'expert. rnrn"**je viens seulement de recevoir le compte rendu de l'expertise**"rnrnL'assureur était en doit de suspendre le versement des indemnités durant l'attente de ce dernier. Les paiements devraient reprendre à compter du 20 mars.rnrnQu'avez-vous fait après de votre assureur de l'arrêt des indemnités à ce jour et que vous a-t-il répondu ?rnrnCordialement

Par **elodie24**, le **27/07/2011 à 10:19**

Merci pour vos réponses,je suis en train d'adresser un nouveau courrier avec mise en demeure (conseil juridique de mon assurance bancaire)rnQu'en pensez vous?rnJ'avais déjà envoyé un courrier et le médecin de l'assurancel n'est pas revenu sur la décision du médecin expert!!! Par contre ,il n'hésite pas à remettre en doute la prescription de repos de mon médecin!!!je suis outrée!!rnrnCordialement

Par **alterego**, le **27/07/2011 à 12:03**

C'est une bonne initiative à laquelle on ne pense pas assez.rnrnEst-ce l'assureur qui avait demandé l'expertise médicale ?rnrnCordialement

Par **elodie24**, le **27/07/2011 à 12:28**

oui c'est bien l'assureur qui avait demandé l'expertise médicale

Par **alterego**, le **27/07/2011 à 16:55**

Avez-vous fait une déclaration de sinistres pour les autres problèmes que vous citez ?

Par **elodie24**, le **27/07/2011 à 17:03**

Une déclaration de sinistres?Pourquoi?rnJ'ai envoyé mes arrêts de maladie à l'assurance à chaque prolongation.rnL'hypothyroïdie a été déclarée à la souscription à l'assurance.rnJe ne sais pas si je réponds à votre question?rnCordialement